

**CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« Tunis-Re » S.A
EXERCICE 2017**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS

SIEGE SOCIAL : 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

RC : B 1115971996

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 11H00 mn à l'hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2017.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, des comités émanant du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2018, 2019 & 2020.

Remarque : Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

Projet de RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2017.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2017.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2017, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de **12 285 741,668** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2016, soit **8 445 102,242** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **20 753 226,409** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	:12 285 741,668
▪ Résultats Reportés 2016	: 8 467 484,741
▪ Total	:20 753 226,409
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	:1 037 661,320
▪ Reste	: 19 715 565,089
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	:10 000 000,000
▪ Réserves générales	: 1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	: 750 000,000
▪ Fonds Social	: 450 000,000
▪ Résultat reporté 2017	: 7 515 565,089

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 14 Juin 2018 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2017 pour chaque membre du Conseil d'Administration, des comités émanant du conseil d'administration ainsi que chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de Mrreprésentant Les petits porteurs au Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » et ce, pour une période de trois ans soit 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....